

CONDITIONS D'ACCUEIL

Etre âgé de 18 ans ou à partir de 15 ans accompagné d'un encadrant majeur.

Etre en bonne condition physique et psychologique **pour pouvoir assurer un temps de service de 6 à 7 heures par jour.**

Accepter affectation et changement de service en fonction des besoins.

Capacités d'adaptation et de travail en équipe, rigueur et ouverture d'esprit.

Temps de service de 10 jours minimum et 3 semaines maximum.

Produire la copie de la carte d'identité ou du passeport.

Pour les français imposables, le montant des frais de transport est déductible des impôts au titre des dons : compléter la fiche d'abandon de frais et y inclure les reçus correspondants (billets train, avion...)

Remise en fin de séjour d'une attestation de mission de bénévolat sur demande.

La Cité Saint-Pierre assure l'hébergement et tous les repas, **vous êtes invités à participer financièrement à votre séjour en fonction de vos moyens.**

INFOS PRATIQUES

- **Début du service le lendemain de votre arrivée.**
- **1 jour de repos par semaine défini par votre référent de service.**
- Navette/bus entre la Cité Saint-Pierre et le Sanctuaire d'avril à octobre.
- Logement en chambre individuelle équipée d'une salle de bain avec WC.
- Les plus jeunes (18 – 25 ans) seront appelés à partager une chambre avec un autre jeune bénévole.
- La chambre doit être gardée propre durant votre séjour.
- Respect du silence de 22h à 7h.
- **Au départ, le ménage de la chambre est effectué par le bénévole, pour le bénévole suivant.**
- La clé et le badge sont à remettre à l'accueil :
 - 9h pour un départ dans la matinée (avant 12h)
 - 14h pour un départ dans l'après-midi ou en soirée (après 12h)
- Interdiction de fumer ou de vapoter dans la chambre et à l'intérieur des bâtiments.
- Draps et linges de toilette fournis.
- Animaux non admis.
- Mise à disposition de deux salles TV, d'une bibliothèque et d'un foyer des bénévoles
- Connexion WIFI gratuite.
- Accès à une salle de repassage ainsi qu'aux lave-linges et au sèche-linge de 8h à 21h.
- Prévoir une paire de chaussures fermées pour le service et les promenades.
- Certains services peuvent inclure l'utilisation de véhicules : le permis de conduire sera demandé.
- Possibilité de garer votre véhicule au sein de la Cité Saint-Pierre sur le parking P1.
- A condition de connaître **votre lieu d'arrivée / départ ainsi que l'horaire précis**, un chauffeur viendra vous chercher / ramener à la gare de Lourdes ou à l'aéroport de Tarbes **entre 7h00 et 23h00. En dehors de ces horaires, les transports ne sont pas assurés.**
- Les repas ne sont plus assurés au-delà de 13h30 et 20h30.

ACTIVITÉS SPIRITUELLES ET LOISIRS

Vous serez conviés à des temps de rencontre et d'information, nous vous invitons à y prendre une part active afin de favoriser la bonne expression de vos attentes, la bonne compréhension réciproque des droits et obligations de chacun.

Vous pourrez participer aux temps spirituels et aux animations proposées, également prendre part à leur préparation ; il conviendra de veiller à vous organiser en fonction de l'activité de votre service.

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU BÉNÉVOLE

Le bénévolat est un don de temps et de compétences **librement consenti**, un engagement non rétribué de personnes qui agissent pour d'autres ou pour l'intérêt collectif.

Le bénévole ne se substitue pas aux salariés, il s'engage à œuvrer dans le respect des orientations de la Cité Saint-Pierre et de l'organisation mise en place.

LA CITÉ SAINT-PIERRE S'ENGAGE À :

Vous accueillir dans le cadre des missions qui vous sont confiées.

Vous assurer une formation pour la réalisation de votre mission.

Vous accompagner et vous soutenir dans votre mission.

Vous aider à vous insérer et à vous épanouir au sein de l'équipe de la Cité Saint-Pierre.

EN TANT QUE BÉNÉVOLE VOUS VOUS ENGAGEZ À :

Avoir le souci des plus précaires.

Partager un esprit d'équipe.

Respecter le règlement ainsi que les valeurs de la présente charte.

Adhérer à la mission qui vous est confiée, à respecter le fonctionnement de votre service.

Exercer votre activité dans le respect des convictions de chacun.

Respecter les locaux et le matériel mis à votre disposition.

Si vous vous trouvez dans l'impossibilité de venir réaliser votre engagement de bénévole, nous vous remercions de nous en informer le plus rapidement possible afin de nous permettre de proposer votre place à d'autres candidats et ainsi ne pas mettre les équipes en difficulté.

Vous pouvez à tout moment arrêter votre collaboration mais dans la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable – sauf en cas d'urgence ou de force majeure.

En signant la présente Charte, vous êtes informé que la Cité Saint-Pierre dispose d'un droit de se séparer de vous en cas de comportement inapproprié et incompatible aux règles de bon fonctionnement de l'établissement.

Je certifie avoir pris connaissance du présent document, je déclare l'accepter et me conformer aux principes qui y sont exprimés, ainsi qu'aux conditions de séjour pour le service que j'assurerai.

Je m'engage à respecter la Charte ainsi que les consignes en vue du service aux pèlerins et afin de favoriser un bon esprit d'équipe.

Lu et approuvé, le :

NOM :

Prénom :

Signature :